

Date de publication : **05/08/2025**

Le directeur général de l'Agence Française de Développement ;  
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;  
Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination dans les fonctions de directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 27 septembre 2022 ;

## **DECIDE :**

Délégation est donnée à Madame Bicarima ALI, chargée de projets en charge de l'intérim de la direction de l'agence de Moroni, du 1<sup>er</sup> au 7 août 2025 inclus, à l'effet de réaliser et de signer les actes listés ci-dessous et relatifs à l'exercice des attributions de l'agence de Moroni visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié :

- Les correspondances, actes, contrats, marchés et toutes autres pièces relatifs aux prestations de service rendues par l'AFD ;
- Les avis, mandats et autres documents de dépenses et de recettes dues par/à l'AFD ou pour lesquels l'AFD a reçu un mandat de gestion ;
- L'arrêt des comptes, la délivrance et le retrait de toutes quittances et décharges.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> août 2025  
En un exemplaire original

**Le directeur général**  
**Rémy RIOUX**